

CACS
de la S.C.C.

PARIS DOG SHOW

CACIB
de la F.C.I.

SAMEDI 9 et DIMANCHE 10 JANVIER 2010

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE - PARIS - PARC FLORAL

Esplanade du Château - Bois de Vincennes - 12^e arrondissement

1^{re} clôture des engagements : 23 novembre 2009 (date d'arrivée) -
2^e clôture : 10 décembre 2009 (date d'arrivée)

TELE-animaux.com

le magazine
30
millions d'amis



exposition
sans cages

Entrée des chiens : à partir de 8 h 00
Début des jugements : 9 h 00

Sortie des chiens non classés : 15 h 30
Sortie des chiens classés : 17 h 30

A adresser à : M. Michel DE KEYZER
Exposition de Paris 2010
74 rue de la Gare - 95270 VIARMES

☎ 01 30 35 31 78 - michel.dekeyzer@free.fr

Renseignements Exposition :

01 41 79 33 50 - 01 48 58 22 78 - 01 30 42 59 17

Samedi 9 Janvier 2010
2^e GROUPE

JURY PRESENTI

Dimanche 10 Janvier 2010
1^{er} GROUPE

Pinscher, Affenpinscher, Schnauzer M. STEFANESCU (Roumanie)
SPECIALE BOUVIERS SUISSES (Bouvier Bernois, Bouvier de l'Appenzell, Bouvier de l'Entlebuch, Grand Bouvier Suisse), Chien de Castro Laboreiro, Fila Brasileiro, Fila de Saint Miguel, Mâtin de l'Alentejo, Mâtin Espagnol M. HINQUE
Boxer M. KAFKA
Bulldog Mme FLAMME
Bullmastiff, Mastiff, Mâtin Napolitain Mme CLASS
Cane Corso, Dogues Argentin, de Bordeaux, de Majorque, des Canaries, Tosa M. MEDARD-RINGUET
Leonberg Mme COURVOISIER
SPECIALE DE MONTAGNE DES PYRENEES et MÂTIN DES PYRENEES M. GIANNONE (B)
SPECIALE DOBERMANN Mme GLASS Lynn (GB)
SPECIALE DOGUE ALLEMAND Mme LABROUSSE
SPECIALE SAINT BERNARD, SPECIALE DOGUE DU TIBET Mme LAFAY
SPECIALE LANDSEER, SPECIALE TERRE NEUVE M. PRUNIER
SPECIALE ROTTWEILER Mme MAKOMASKI
Terrier Noir Russe M. CALLOCH
Bergers d'Asie Centrale, de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, du Caucase, du Karst, Chien de Berger d'Anatolie, Sarplaninac, Serra da Estrela, Aidi, Hovawart, Shar Pei et reste du groupe Mme Olga LASHKOVA (Russe)

Berger Allemand Mme FILLAUDEAU
Berger Australien M. MEDARD-RINGUET
Berger Belge Groenendael Malinois Laekenois M. GRIOL
Berger Belge Tervueren M. STANBRIDGE (Canada)
Berger Blanc Suisse M. LENEUF
SPECIALE BERGER DE BEAUCE M. RENAUX
Berger de Brie Mme LARIVE
SPECIALE BERGER DES PYRENEES, SPECIALE CHIEN DE BERGER CATALAN M. GIANNONE (Belge)
SPECIALE WELSH CORGI, Schipperke, Border Collie, Kelpie Australien, Bouviers Australiens, des Ardennes, des Flandres M. LORY
SPECIALE BOBTAIL M. HUBERT Guy
Shetland M. DUCHESNE
Colley M. STEFANESCU (Roumanie)
SPECIALE COLLIE BARBU M. CHAPIRO
Komondor, Kuvasz, Mudi, Puli, Pumi, Tchouatch Slovaque Mme Olga LASHKOVA (Russe)
Bergers Bergamasque, de la Maremme et des Abruzzes, de la Serra de Aires, de Picardie, de Russie Méridionale, Berger Hollandais, Berger Polonais de Plaine, Chien de Berger de Majorque, Chien de Berger des Tatras, Schapendoes, Chien Loup de Saarloos, Chien Loup Tchecoslovaque et autres races du groupe M. KARCHER

3^e GROUPE
Airedale, Border, Lakeland, Terrier Irlandais, Irish Soft Coated, Glen of Imaal, Kerry Blue, Terrier Tchèque, Welsh Terrier, Manchester, Norfolk, Norwich, Sealyham, Terrier Australien, Australian Silky Terrier, Terrier Brésilien, Toy Terrier, Terrier Japonais Mme MALONE (Irl)
Bedlington Terrier, Bull Terrier M. CALLOCH
SPECIALE TERRIERS D'ECOSSE (Cairn, Dandie Dinmont, Scottish, Skye, West Highland White Terrier) Mme PELISSIER G.
SPECIALE FOX TERRIER Mme SOMERFIELD (GB)
SPECIALE YORKSHIRE TERRIER, Terrier de Chasse Allemand, Mme RICHARD
Staffordshire Bull Terrier M. Jim BEAUFOY (GB)
Staffordshire Terrier Américain M. Boris CHAPIRO
Terrier du Révérend Russell, Terrier Jack Russell Mme G. STEPHAN

Teckel Mme Jeanine BANDEL (Allemagne)

6^e GROUPE
Basset Artésien Normand, Beagle, Beagle Harrier, Bruno Saint-Hubert Français, Chien Courant Suisse, Chien d'Artois, Chien de Saint Hubert, Dalmatien, Gascon Saintongeois, Bleu de Gascogne, Harrier, M. BOITARD
SPECIALE BASSET HOUND Mme BEARE (Suisse)
Griffons Vendéens, Griffon Fauve de Bretagne, Griffon Nivernais, Petit Chien Courant Suisse, Poitevin, Porcelaine, Anglo Français de Petite Vénerie, Ariégeois, Basset Fauve de Bretagne, Billy, Rhodesian Ridgeback, Chien de Rouge de Bavière et de Hanovre et reste du groupe M. LE MAGNAN

4^e GROUPE
Akita, Eurasier M. GRIOL
SPECIALE AKITA AMERICAIN, SPECIALE CHOW CHOW, Basenji M. LENEUF
Chien du Mexique, Chien du Pérou M. ARNOULT
Husky de Sibérie Mme DESSERNE
Malamute de l'Alaska, Samoyède M. VOILET
Spitz Allemands et Volpino Italien Mme RICHARD
Chiens Nordiques, Chien de Canaan, Podengo, Podencos, Chien de Taiwan, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Cursinu, Spitz Asiatiques et reste du groupe Mme MERY

7^e GROUPE
Braque Allemand, d'Auvergne, de Burgos, de l'Ariège, de Weimar, du Bourbonnais, Français, Hongrois, Italien, Epagneul de Munster, Griffon Korthals, Griffon d'arrêt Slovaque à Poil Dur M. LASSANDRE
SPECIALE BARBU TCHEQUE, Braque Saint Germain, Stichelhaar, Langhaar, Drahthaar, Epagneuls Bleu de Picardie, de Pont Audemer, de Saint Usuge, Français, Picard, Pointer, Setters Anglais, Gordon, Irlandais et reste du groupe M. GUILBERT Yves
SPECIALE EPAGNEUL BRETON M. CORRE Michel

9^e GROUPE
Bichons, Petit Chien Lion Mme LARIVE
Bouledogue Français Mme Christiane LAFAY
SPECIALE CAVALIER KING CHARLES M. CABON et M. STANBRIDGE (Canada)
SPECIALE KING CHARLES M. VANAKEN (Belgique)
Caniche M. ARNOULT
Chien Chinois à Crête, Chihuahua, Coton de Tuléar M. ARNOULT
SPECIALE EPAGNEUL JAPONAIS, SPECIALE EPAGNEUL PEKINOIS, Griffon Belge, Griffon Bruxellois, Kromfohrlander, Petit Brabançon Mme Chantal MERY
SPECIALE EPAGNEUL NAIN CONTINENTAL, PETIT CHIEN RUSSE M. LE MAGNAN
Epagneul Tibétain, Terrier Tibétain Mme Lydie ESTRU
Lhasa Apso, Shih Tzu Mme Annie VEYRIER
Carlin, Terrier de Boston M. Boris CHAPIRO

8^e GROUPE
Barbet, Chiens d'eau, Chien D'oyssel Allemand, Petit Chien Hollandais de Chasse au Gibier d'eau Mme Olga LASHKOVA (Russe)
Clumber Spaniel, Cocker Spaniel Américain, English Springer Spaniel, Irish Water Spaniel, Field Spaniel, Sussex Spaniel, Welsh Springer Spaniel M. Gérard ARTHUS
Cocker Spaniel Anglais Mme STEPHAN
Golden Retriever Mme Sylvie DESSERNE
Retrievers à Poil Bouclé, à Poil Plat, de la Baie de Chesapeake, de la Nouvelle Ecosse, du Labrador M. STANBRIDGE (Canada)

10^e GROUPE
Azawakh, Lévrier Espagnol, Sloughi M. VOILET
Barzoï Mme DESSERNE
SPECIALE GREYHOUND, SPECIALE PETIT LEVRIER ITALIEN, Lévrier Ecosse, Lévrier Irlandais M. MAISON
Lévrier Afghan, Lévrier Hongrois, Lévrier Polonais, Saluki, Whippet M. MATTERA

LA LISTE DES JUGES PEUT ETRE MODIFIEE SUIVANT LE NOMBRE DES ENGAGEMENTS ET LES INDISPONIBILITES DES JUGES.

La confirmation des chiens devant être effectuée par un juge français, les exposants jugés par un juge étranger doivent s'assurer qu'un confirmateur sera présent le jour de l'exposition.

Engagements possibles sur internet

<http://www.sc-if.org> - <http://www.cedia.fr>

Engagement en ligne - paiement sécurisé

(Pour les Classes Champion et Travail, le titre doit être validé par CEDIA)

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL de L'EXPOSITION

L'Exposition se tiendra à Vincennes - Parc Floral les 9 et 10 janvier 2010

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUEGEMENT - L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront à 9h précises.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens classés (jusqu'à 4^e exc.) ne pourront quitter l'exposition avant 17h30. Les chiens non classés pourront quitter l'exposition à partir de 15h30.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'Exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.
Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monochromes, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B..

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 10/12/2009, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réservee exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 10/12/2009 (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

PUPPY - Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle
CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le règlement des engagements, libellé à l'ordre de la S.C.I.F. doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

La 1^{re} date de clôture est fixée au 23 novembre 2009 (date d'arrivée).

La 2^e date de clôture est fixée au 10 décembre 2009 (date d'arrivée)

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :

- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées.
 - ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUEGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert certifié de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs sont automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. - Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit. Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérân ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne pourront participer à cette exposition.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

AGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION :

• 1 ^{er} Groupe :	12 mois
sauf : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
• 2 ^e Groupe :	12 mois
sauf : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso,	
Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
• 3 ^e /4 ^e Groupes :	12 mois
• 5 ^e Groupe :	12 mois
sauf : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	15 mois
• 6 ^e Groupe :	12 mois
sauf : Rhodesian Ridgeback	15 mois
• 7 ^e Groupe :	12 mois
• 8 ^e Groupe :	12 mois
sauf : Retrievers	15 mois
• 9 ^e Groupe :	12 mois
sauf : Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
• 10 ^e Groupe :	15 mois
sauf : Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 120 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Oreilles coupées : les chiens nés après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France. Ils ne peuvent pas être confirmés.



PARIS DOG SHOW

Samedi 9 et Dimanche 10 Janvier 2010
Paris Parc Floral - Bois de Vincennes

Dates de clôture des engagements : 23 novembre 2009 / 10 décembre 2009

Aucun engagement ne sera pris en compte après cette date.

A adresser à : M. DE KEYZER Exposition de Paris 2010
74 rue de la Gare - 95270 VIARMES

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS SANS CAGE

	avant le 23/11/09		du 23/11 au 10/12/09	
	non membre	membre SCIF	non membre	membre SCIF
1 ^{er} chien (catalogue compris)	41 €	37 €	56 €	52 €
2 ^e et 3 ^e chien	38 €	34 €	53 €	49 €
4 ^e chien et suivants	29 €	26 €	44 €	41 €
Puppy		29 €		44 €
Vétéran, ne concourant pas		16 €		31 €
Meute		80 €		95 €
<i>(donnant droit à 6 chiens inscrits en individuelle)</i>				
Chien supplémentaire dans la meute		10 €		
Paire, couple (pour les 2 chiens)		10 €		
Accompagnateur		6 €		
Enfants (- 12 ans)		Gratuit		

COTISATION S.C.I.F
16 € (simple)
17 € (couple)
chèque séparé

Les chiens engagés en classes Puppy, Vétérans et Ne Concourant Pas ne peuvent pas être considérés comme 1^{er} chien

Lot d'Élevage, Classe élevage
Gratuit
Engagement au poteau le jour de l'exposition

Joindre :

- une enveloppe timbrée pour l'envoi du récépissé d'engagement
- Chèque à l'ordre de la S.C.I.F. (ou photocopie du virement bancaire)
- Photocopie du certificat antirabique pour tous les chiens
- Joindre **une photocopie de votre carte de membre S.C.I.F.** pour bénéficier du tarif membre
- Pour les classes Champion et Travail : **photocopie du titre (titre homologué avant la date de clôture des engagements).**

En l'absence de ces titres, le chien sera inscrit en classe ouverte.

Voir règlement FCI au dos de la feuille

exposition sans cages

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé <i>(Voir définition des classes dans le règlement)</i>	Sommes
Intermédiaire <input type="checkbox"/>	
Ouverte <input type="checkbox"/>	
Travail <input type="checkbox"/>	
Champion <input type="checkbox"/>	
Jeune <input type="checkbox"/>	
Puppy <input type="checkbox"/>	
Vétéran <input type="checkbox"/>	
Ne Concourant pas <input type="checkbox"/>	
<i>(chiens LOF de + de 6 mois ne demandant pas la confirmation)</i>	
Meute (6 chiens) <input type="checkbox"/>	
Chiens supplémentaires dans la meute <input type="checkbox"/>	
Paire } <i>les deux chiens doivent être inscrits à l'exposition</i> <input type="checkbox"/>	
Couple } <i>et appartenir au même propriétaire</i> <input type="checkbox"/>	
Carte accompagnateur à 6 € x =	
<i>1 entrée par propriétaire</i>	
TOTAL	
Cotisation SCIF (facultative) - chèque séparé :	
simple 16 € - couple : 17 €	

N° de Tatouage : _____ N° LO : _____
ou d'identification par transpondeur
Nom du Chien : _____

Race : _____

Précisions indispensables pour certaines races : (voir au verso) Variété : _____ Taille : _____

Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

Né le : ____ / ____ / ____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél. : _____ @ : _____

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso sur cette même feuille

Fait à _____ le _____ Signature du propriétaire :

UNE FEUILLE D'ENGAGEMENT PAR CHIEN - REMPLIR LE HAUT ET LE BAS DE LA FEUILLE

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue.

Attention aux précisions indispensables pour certaines races et classes : voir au verso.

N° de Tatouage : _____ N° LO : _____

ou d'identification par transpondeur

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : _____ Taille : _____ Couleur : _____

Poil : _____ Poids : _____ Né le : ____ / ____ / ____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____ E-mail : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy
Ne concourant pas Confirmation Meute Paire Couple Vétéran

Couple : nom du 2^e chien _____

Paire : nom du 2^e chien _____

Tout chien inscrit en classe champion ou travail sans justificatif sera mis en classe ouverte

Réservé à la Société Canine

n°enreg. _____

Accompagnateur : _____

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion (joindre obligatoirement le justificatif)

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution du CACS)

Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail. (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition)

Chiens de Défense : Date et lieu de l'épreuve ou le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{er} ou 2^e cat.).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien - Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
 - sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
 - TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière)
- Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévrier : Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la date de clôture des engagements.

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

Il est rappelé aux propriétaires qu'ils sont tenus de se conformer aux arrêtés de la loi du 6 janvier 1999.

Race unique,
nutrition ciblée.



Royal Canin lance une nouvelle gamme dédiée aux Chiens de Race.

BREED HEALTH NUTRITION propose des aliments et programmes sur mesure pour 14 races. Teckel, Cocker, Cavalier King Charles, Labrador Retriever, Berger allemand, Bulldog anglais, Boxer... Retrouvez vite l'aliment nutritionnel spécialement formulé pour votre chien en animaleries, jardineries, magasins de bricolage, libraires-services agricoles et chez les toiletteurs.

N°Azur 0 810 830 800

PRIX APPEL LOCAL

www.royalcanin.fr

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES DE LA F.C.I.

CLASSE TRAVAIL : « Pour inscrire un chien en classe Travail, il est indispensable que le formulaire d'engagement soit accompagné d'une copie du certificat de la F.C.I. sur lequel seront confirmés - cette confirmation étant faite par l'Association Canine Nationale du pays de résidence permanente du détenteur et/ou propriétaire du chien - que le chien a bel et bien réussi l'épreuve ainsi que les détails de cette dernière ».

CLASSE CHAMPION : « Pour inscrire un chien en classe Champion, il est indispensable que l'un des titres suivants ait été homologué au plus tard le jour de la date de clôture officielle des engagements. Une copie en attestant doit être jointe au formulaire d'engagement ».

- un titre de Champion International de la F.C.I.
- un titre de Champion National (obtenu avec au moins 2 récompenses dans un pays membre de la F.C.I.)
- les titres de Champion National de pays non-membres de la F.C.I. ne peuvent pas être acceptés.

PRÉCISIONS INDISPENSABLES POUR LES RACES SUIVANTES :

VARIÉTÉ :

Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Cockers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

COULEURS :

Bergers de Brie, Belges, Dobermann, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

POIL (Longueur ou texture) :

Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais.

TAILLE :

Schnauzers, Pinschers, Parson/Jack Russell, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

POIDS :

Épagneuls Pékinois et Japonais, Épagneuls Nains Continentaux (Papillons, Phalènes).



La Nutrition sur mesure pour Chiens de Race.

ROYAL CANIN
BREED HEALTH NUTRITION